

Compte rendu de séance

Séance du 17 Janvier 2014

L' an 2014 et le 17 Janvier à 19 heures 30 minutes , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances ,Salle des réunions sous la présidence de
LANDRÉ de la SAUGERIE Gilles Maire

Présents : M. LANDRÉ de la SAUGERIE Gilles, Maire, Mmes : CORMERY Michèle, GAUFROY-MINIERE Claire, NAUDIN Diane, MM : DURANT des AULNOIS Dominique, GRUGIER Olivier, LEBEL Patrick, MULOT Laurent, THEFFO Jean Marie

Absent(s) : Mme VEIRIER-MELIN Virginie, MM : BOISMOREAU Bertrand, COQUERY Eric, GASTAT Stéphane, SABATIER Stéphane

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 14
- Présents : 9

Date de la convocation : 06/01/2014

Date d'affichage : 07/01/2014

Acte rendu exécutoire

après dépôt en PREFECTURE DU LOIRET
le :

et publication ou notification
du :

A été nommé(e) secrétaire : M. LEBEL Patrick

Objet(s) des délibérations

SOMMAIRE

BUDGET EAU-ASSAINISSEMENT - DECISIONS MODIFICATIVES
FRAIS BANCAIRES - 2014-001
TARIFS ENCARTS PUBLICITAIRES BULLETIN MUNICIPAL - 2014-002
INSCRIPTION DES RESTES A REALISER DE L'ANNEE 2013 - 2014-003
ACHAT DE MATERIEL - 2014-004
PROJET DE MODIFICATION DES LIMITES DE CANTONS DU DEPARTEMENT DU LOIRET - 2014-005

BUDGET EAU-ASSAINISSEMENT - DECISIONS MODIFICATIVES
FRAIS BANCAIRES - réf : 2014-001

Monsieur Le Maire rappelle qu'un emprunt de 120.000 euros avait été contracté en septembre 2013 pour réaliser les travaux de réhabilitation du forage du château d'eau.

Des frais bancaires au compte 668, pour un montant de 120 euros , sont à régulariser. Pour ce faire, il est nécessaire d'effectuer un virement de crédit comme suit :

FONCTIONNEMENT :

DEPENSES

CHAPITRE	ARTICLE	MONTANT
11	615	-120,00 €
66	668	120,00 €

A l'unanimité le Conseil Municipal accepte ces décisions.

A l'unanimité (pour : 9 contre : 0 abstentions : 0)

TARIFS ENCARTS PUBLICITAIRES BULLETIN MUNICIPAL - réf : 2014-002

Monsieur le Maire signale que depuis plusieurs années des commerçants et artisans participent par des encarts publicitaires à l'élaboration de la "Gibelotte".

Les tarifs applicables pour 2014, pour deux parutions par an :

<u>ANNONCEURS LIGNY-LE-RIBAUTL</u>		<u>ANNONCEURS HORS</u>
<u>LIGNY-LE-RIBAUTL</u>		
1/8ème de page	60 €	-
1/4 page	100 €	120 €
1/2 page	160 €	180 €.

Pour cette année il y a eu 32 encarts publicitaires pour un montant de 2.480 €.

Le coût d'impression du bulletin pour 2013 s'élève à 14.240 € par an.

A l'unanimité (pour : 9 contre : 0 abstentions : 0)

Monsieur THEFFO demande le nombre d'annonceurs à Madame Michèle CORMERY

INSCRIPTION DES RESTES A REALISER DE L'ANNEE 2013 - réf : 2014-003

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir inscrire en reste à réaliser les montants suivants :

BUDGET COMMUNE :

D 2135 - Installations - Agencements, Aménagements : 3.900 €

D 2152 - Installation voirie: 1.200 €

D 2313 - Construction : 73.000 €

Pour un montant total en dépenses de 78.100 €

BUDGET EAU-ASSAINISSEMENT :

D 2315 - Installation Matériel et Outillage Techniques :70.000 €

Pour un montant total en dépenses de 70.000 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve cette décision.

A l'unanimité (pour : 9 contre : 0 abstentions : 0)

ACHAT DE MATERIEL - réf : 2014-004

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal qu'il doit acheter avant le vote du budget primitif :

1 nettoyeur haute pression, 1 coupe bordure, 1 aspirateur, 1 panneau d'affichage et 1 détecteur de métaux pour le service de l'eau.

Il demande au Conseil Municipal de bien vouloir s'engager à inscrire au budget primitif 2014 :

BUDGET COMMUNE :

Compte 2158 la somme de 6.400 €

BUDGET EAU-ASSAINISSEMENT :

Compte 2156 la somme de 300 €.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

A l'unanimité (pour : 9 contre : 0 abstentions : 0)

PROJET DE MODIFICATION DES LIMITES DE CANTONS DU DEPARTEMENT DU LOIRET - réf : 2014-005

Cas du CANTON de LA FERTE-SAINT-AUBIN,

Monsieur le Maire rappelle le vœu émis par le Conseil Municipal de Marcilly-en-Villette relatif au projet de modification des limites des Cantons du Loiret.

Un exemplaire de ce document signé par Monsieur Xavier DESCHAMPS, Conseiller Général - Maire de Marcilly-en-Villette, a été remis à chaque Conseiller Municipal début janvier 2014.

Monsieur le Maire donne toutes explications concernant le nouveau découpage. Il s'agit de réunir le Canton de La Ferté-Saint-Aubin, Saint-Cyr-en-Val et la partie sud du Canton d'Orléans La Source.

Après avoir donné les orientations quant aux remarques de la Commune de Marcilly-en-Villette sur le sujet, Monsieur le Maire propose dans un premier temps de voter sur l'opportunité de délibérer globalement au nom de la Commune; dans un deuxième temps si une majorité se dégage pour un avis global de se prononcer pour ou contre le découpage proposé.

Décision pour émettre un avis global du Conseil Municipal est mis au vote :

Pour : 1 voix - Contre : 8 - Abstention : 0.

En conséquence il ne sera pas procédé au vote global pour ou contre le découpage annoncé.

Monsieur le Maire précise qu'il a reçu un courrier personnel de Monsieur Jean-Pierre SUEUR - Sénateur du Loiret.

Ce dernier se positionne sur l'aspect juridique qui a prévalu dans le choix des découpages cantonaux proposés.

Il signale que suivant les informations qu'il détient tout comme Monsieur Xavier DESCHAMPS - Conseiller Général de La Ferté-Saint-Aubin,
Monsieur RICOUD - Conseiller Général des Cantons de La Source est opposé au découpage présenté.

A la majorité (pour : 1 contre : 8 abstentions : 0)

Questions diverses :

Complément de compte-rendu:

Séance levée à: 20:45

En mairie, le 31/01/2014
Le Maire
Gilles LANDRÉ de la SAUGERIE